

NORME INTERNATIONALE

**ISO/CEI
8825-3**

Première édition
2002-12-15

AMENDEMENT 1
2005-11-15

Technologies de l'information — Règles de codage ASN.1: Spécification de la notation de contrôle de codage (ECN)

**AMENDEMENT 1: Prise en charge de
l'extensibilité**

iTeh Standards

(<https://standards.iteh.ai>)
AMENDMENT 1: Extensibility support

[ISO/IEC 8825-3:2002/Amd.1:2005](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0b12c0a2-496f-4e4e-aee0-4d16def8cc02/iso-iec-8825-3-2002-amd-1-2005>

Numéro de référence
ISO/CEI 8825-3:2002/Amd.1:2005(F)



© ISO/CEI 2005

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

[ISO/IEC 8825-3:2002/Amd 1:2005](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0b12c0a2-496f-4e4e-aee0-4d16def8cc02/iso-iec-8825-3-2002-amd-1-2005>

© ISO/CEI 2005

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2006

Publié en Suisse

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 Paragraphe 3.2.8	1
2 Nouveaux paragraphes 9.25 <i>bis</i> et 9.25 <i>ter</i>	1
9.25 <i>bis</i> Autres conditions d'application des codages	1
9.25 <i>ter</i> Contrôle de codage pour le type ouvert	1
3 Paragraphe 13.2.9	2
4 Paragraphe 13.2.10.5	2
5 Paragraphe 17.5.15	3
6 Paragraphe 18.2.6	3
7 Paragraphe 21.11.1	3
8 Paragraphe 21.11.4	4
9 Paragraphe 21.11.5	4
10 Nouveaux paragraphes 21.11 <i>bis</i>	4
21.11 <i>bis</i> Le type Comparison	4
11 Paragraphe 21.12.1	5
12 Paragraphe 21.12.4	5
13 Nouveau paragraphe 21.12.5	5
14 Nouveau paragraphe 21.16	5
21.16 Le type IntegerMapping	5
15 Paragraphe 23.2.3.8	5
16 Paragraphe 23.4.3.8	6
17 Paragraphe 23.6.2.3	6
18 Paragraphe 23.7.1	6
19 Paragraphe 23.7.2.2	8
20 Paragraphe 23.7.2.4	8
21 Paragraphe 23.7.2.6, 23.7.2.7 et 23.7.2.8	8
22 Paragraphe 23.9.3.8	8
23 Nouveau paragraphe 23.9 <i>bis</i>	8
23.9 <i>bis</i> Définition des objets de codage pour les classes de la catégorie des types ouverts	9
24 Paragraphe 23.12.2.3	11
25 Paragraphe 23.13.1	11
26 Paragraphes 23.13.2.1 et 23.13.2.2	13
27 Paragraphe 23.15	13
23.15 Définition des objets de codage pour classes d'autres catégories	13
28 Paragraphe 24.3.1	14
29 Nouveau paragraphe 24.3.2 <i>bis</i>	14
30 Nouveau paragraphe 24.3.8 <i>bis</i>	14
31 Tableau 6	14
32 Paragraphe C.1	14
33 Paragraphe C.4	15
34 Paragraphe G.2.4	15

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale du comité technique mixte est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et la CEI ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à la Norme internationale ISO/CEI 8825-3:2002 a été élaboré par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 6, *Téléinformatique*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant qu'Amendement 1 à la Rec. UIT-T X.692.

[ISO/IEC 8825-3:2002/Amd.1:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0b12c0a2-496f-4e4e-aae0-4d16def8cc02/iso-iec-8825-3-2002-amd-1-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0b12c0a2-496f-4e4e-aae0-4d16def8cc02/iso-iec-8825-3-2002-amd-1-2005>